

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



54054



Distr.
LIMITEE

E/CN.14/L.373
13 février 1969

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Neuvième session
Addis-Abéba, 3-14 février 1969

Projet de résolution

Centres de promotion industrielle

Présenté par : Botswana, Nigéria, République arabe unie

La Commission économique pour l'Afrique,

Rappelant ses résolutions 153(VIII) sur l'industrie et 154(VIII) sur la conférence d'industriels et de financiers,

Ayant examiné le rapport du secrétariat de la CEA relatif à la conférence sur l'industrie et les finances qui s'est tenue à Addis-Abéba du 25 au 27 mars 1968 (document E/CN.14/414),

Consciente de l'assistance que les centres de promotion industrielle apporteront aux Etats membres à l'échelon sous-régional et national et de l'avantage que les centres de promotion industrielle présentent pour l'instauration d'un climat d'investissement approprié et la détermination des possibilités d'investissement en Afrique,

Appréciant les efforts déployés à cet égard par le secrétariat de la CEA :

1. Invite l'ONU, le PNUD, la BAD, les pays donateurs et les autres organisations internationales, l'Organisation afro-asiatique de coopération économique notamment, à apporter leur assistance à la création de centres de promotion industrielle dans les quatre sous-régions d'Afrique, à leur financement et à l'affectation des experts nécessaires à l'efficacité du fonctionnement de ces centres,
2. Demande que ces centres coopèrent avec les organismes nationaux correspondants et fournissent une assistance aux Etats membres, sur demande,

3. Prie le Secrétaire exécutif d'organiser immédiatement des consultations avec les gouvernements africains, les institutions des Nations Unies, la BAD et les pays donateurs pour créer des centres de promotion industrielle sous-régionaux ou multinationaux et pour se procurer les moyens techniques et financiers indispensables à cet égard.